

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
du 27 septembre 2022 à 19h30 à Rosé**

Présidence: Gaëtan Mettraux

Conseil général Ana Barreto, Mathieu Bourgeois, François Bouverat, Philippe Cerf, Thierry Caron, André-Claude Cotting, Laurence Ecoffey, Nicolas Favre, Peter Gamboni, Myriam Guillet, Sandrine Haymoz, Jean-Philippe Holzer, Nadia Jemmely, Baptiste Jordan, Maxime Künzli, Benoît Macherel, Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Nathalie Pezzano, Alain Pirllet, Isabelle Python, Léa Renevey, Julien Vipret, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Dylan Yerly

Excusés: Isabelle Constantin, Bernadette Frossard, Lauriane Sciboz

Conseil communal: Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Christian Hofmann, Alexandra Lovey, Jean-Marc Meyer, Robin Schwab, Conseillers communaux

M. Gaëtan Mettraux, Président, ouvre la 20ème séance du Conseil général en saluant les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et pour la presse, Mme Lise-Marie Piller ainsi que Madame Nicole Maillard, qui assure le secrétariat du Conseil général.

Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel du 30 août 2022 ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 2 septembre 2022.

M. le Président rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes ainsi que notre règlement du Conseil général. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer, de décliner systématiquement leur identité et d'utiliser les micros mis à leur disposition. Il rappelle que les Conseillers généraux personnellement concernés par un objet ont l'obligation de se récuser selon l'article 34 de notre règlement du Conseil général.

La parole est transmise à Mme Maillard pour l'appel nominal ; le résultat est le suivant :

Membres présents : 27
membres excusés : 3
membres absents : 0
majorité absolue : 14

L'assemblée valablement convoquée dans les délais légaux est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le tractanda est accepté et l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022

Il est rappelé que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction, mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 ne suscitant pas de remarque, il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité avec remerciements à Mme Maillard pour sa rédaction.

2. Crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé

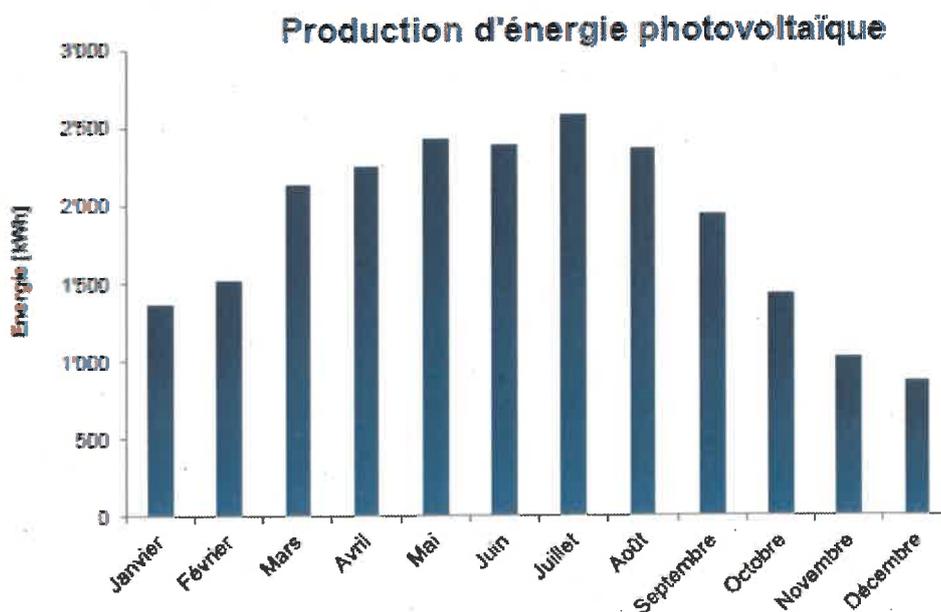
Le message suivant a été adressé aux Conseillers généraux :

« Préambule

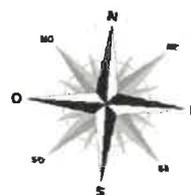
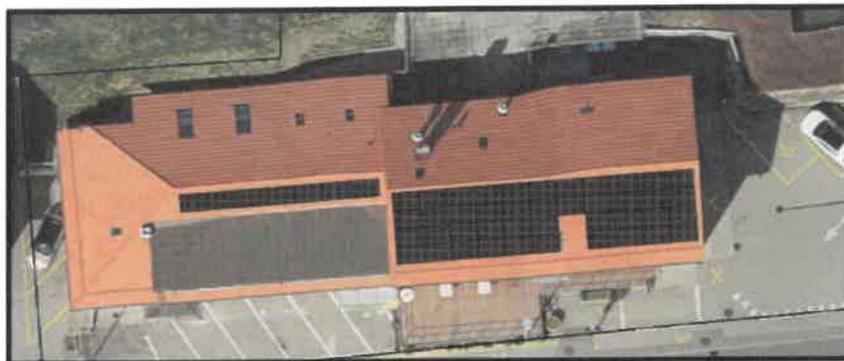
Le groupe « Cité de l'énergie » s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début de la législature afin d'établir une feuille de route pour les cinq prochaines années. Le groupe a identifié des thématiques prioritaires dont fait partie le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et a soumis des propositions de mesures concrètes au Conseil communal. L'Auberge d'Avry-Rosé a été retenue en priorité en raison du fort potentiel de sa toiture orientée au sud et car aucune intervention sur la structure n'est nécessaire et aucune autre intervention sur la structure n'étant nécessaire.

1. Projet

Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur la face sud du toit de l'Auberge d'Avry-Rosé. La volonté est de maximiser la surface couverte par les panneaux photovoltaïques en tenant compte des contraintes structurelles. En considérant l'orientation et de l'inclinaison à 28° des panneaux, la production annuelle est estimée à 22'400 kilowattheures.



Le détail d'implantation est présenté ci-dessous, sous réserve de modifications.



Légendes :

-  Panneaux solaires photovoltaïques
-  Toiture en tuiles
-  Divers sortie de conduite
-  Barre à neige
-  Cheminée

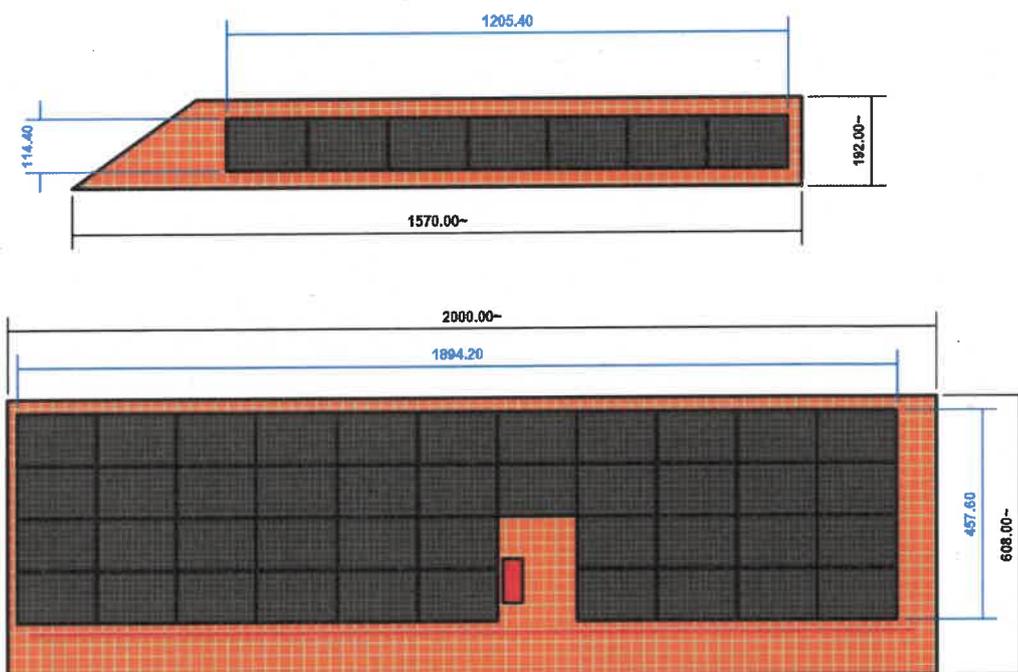


Figure 1 - Implantation des panneaux PV

Afin de distribuer l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du bâtiment, Groupe E propose la solution Smart Solar Easy qui permet au propriétaire de l'installation de revendre l'énergie produite aux locataires. Groupe E se charge d'établir les décomptes et de procéder à la facturation. Il n'y a donc aucune différence du point de vue des consommateurs finaux qui reçoivent une seule facture. Le prix de vente peut être défini librement par la Commune mais Groupe E facture 3ct/kWh auto-consommé pour cette prestation.

Fourniture matériel	CHF 30'000.-
Montage, installation, câblage	CHF 18'000.-
Adaptation compteur par Groupe E (Smart Solar Easy)	CHF 2'000.-
Divers et imprévus (10%)	CHF 5'000.-
Total	CHF 55'000.-

Nous pouvons estimer pour cet investissement une subvention fédérale d'environ CHF 8'000.-.

2. Rentabilité du projet

En considérant le maintien du prix d'achat pour les locataires à 18.49 ct/kWh et en prenant l'hypothèse que toute l'énergie produite sera consommée sur place :

$$\begin{aligned} \text{Revenu annuel} &= \text{production annuelle} * (\text{prix de vente} - \text{prix SmartSolarEasy}) \\ &= 22'400 \text{ kWh/an} * (18.49 - 3.00) \text{ ct/kWh} = 3'469.76 \text{ CHF/an} \end{aligned}$$

L'investissement sera dès lors rentabilisé après :

$$\frac{55'000 \text{ CHF}}{3'469.76 \text{ CHF/an}} \cong 16 \text{ ans}$$

3. Finances du projet

Crédit demandé	CHF	55'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	1'100.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	CHF	1'650.-
Subvention fédérale estimée	CHF	8'000.-

4. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 55'000.- demandé à cet effet et financé par un emprunt bancaire. »

La parole est transmise à Mme Dévaud-Sciboz qui informe que le groupe « Cité de l'énergie » a établi une feuille de route pour les cinq prochaines années avec des thématiques prioritaires telles que le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et a soumis des mesures concrètes au Conseil communal.

La demande de crédit d'investissement présenté par le Conseil communal permettra l'installation d'environ 96m² de panneaux photovoltaïques sur la face sud du toit de l'Auberge communale.

Les panneaux qui seront installés seront assemblés en Europe.

Afin de permettre une auto-consommation par les locataires de l'Auberge, Groupe E installera sur son réseau un compteur spécifique « Smart Solar Easy » permettant une facturation de l'énergie produite par l'installation photovoltaïque locale.

Une subvention de Pronovo de CHF 8000.- est attendue, les délais de versement du subventionnement sont conditionnés par le nombre de demandes à traiter par cette instance.

Avec les hypothèses de calcul par rapport au prix actuel de l'électricité, l'investissement sera rentabilisé sur une durée de 16 ans.

L'investissement se monte à CHF 55'000.-. Suite à une question d'un groupe, le taux d'amortissement pour une installation photovoltaïque a été vérifié et une correction doit être apportée au message car celui-ci est de 5%, contrairement au message proposant 3% comme pour les bâtiments.

Les charges annuelles d'amortissement, d'intérêts éventuels et d'exploitation seront de CHF 3290.-.

Mme Dévaud-Sciboz termine en rappelant que le Conseil communal recommande d'accepter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 55'000.- avec un taux d'amortissement de 5%.

Au nom de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, M. Jean-Philippe Holzer intervient en ce sens : « Après avoir reçu les compléments d'informations du Conseil communal, le groupe soutiendra le projet tout en regrettant que le souci de rentabilité ait pris l'ascendant sur le souci d'exemplarité. Ce rôle d'exemplarité des collectivités publiques est inscrit dans la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (Art.5). « *Les communes doivent assumer une fonction de modèle en jouant un rôle précurseur dans le domaine des économies d'énergie et de l'encouragement aux énergies renouvelables¹* » La couverture de la pente nord aurait dû être reconsidérée sérieusement surtout en cette période de crise énergétique où l'on parle de blackout possible et d'investissements à consentir. Même avec une production diminuée de 30%, l'installation au nord restait rentable, sur un plus long terme certes. Installer des panneaux fabriqués en Chine, à 10'000 km de chez nous, ce n'est pas vraiment œuvrer dans le sens du développement durable.

Le groupe soutiendra donc le projet avec un petit *oui* ou plutôt un « **OUI MAIS** » car notre cité de l'Energie pourrait faire mieux et voir plus grand. Une occasion à ne pas manquer quand il s'agira d'équiper les autres bâtiments communaux... »

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière pour son rapport. M. Philippe Cerf donne lecture du rapport :

« Les arguments présentés dans le message du Conseil communal et soutenus par le groupe « Cité de l'énergie » démontrent le bien-fondé de cet investissement.

La situation actuelle dans le domaine de l'alimentation électrique du pays est connue de l'ensemble de la population et l'installation proposée correspond bien aux préoccupations du moment.

Le projet présenté correspond aux possibilités offertes par la toiture de l'auberge.

En conséquence, la commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 55'000.- financé par un emprunt bancaire et profitant d'une subvention fédérale d'environ 8'000.-.

Au nom de la commission financière : Isabelle-Anne Constantin, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Nicolas Favre, Benoît Macherel, André von der Weid».

2.3 Vote

La parole n'étant plus demandée, le crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3. Crédit d'étude pour la valorisation de la zone d'intérêt général du centre village

Le message suivant a été adressé aux Conseillers généraux :

« 1. Préambule

Il est rappelé que l'ancienne commune de Corjolens ne possédait pas de zone d'intérêt général tandis que l'ancienne commune d'Avry-sur-Matran en disposait telles qu'elles apparaissent dans le nouveau plan d'affectation des zones. Dans la révision générale du PAL, faisant suite à la fusion des communes de Corjolens et d'Avry-sur-Matran, la surface en zone d'intérêt général n'a pas augmenté.

Il y a une dizaine d'années maintenant, la Commune a pris la décision de principe de conserver et surtout d'accroître autant que faire se peut son patrimoine immobilier, en particulier en acquérant les terrains classés depuis de nombreuses années en zone d'intérêt général pour pouvoir les développer. Elle a choisi dans un premier temps de se concentrer sur la zone d'intérêt général (ZIG) du secteur Marie-Favre où se situe le terrain de football dont le droit de superficie était arrivé à échéance.

Malgré un premier échec devant l'assemblée communale, la Commune n'a pas remis en cause sa stratégie, ni sa priorité de se concentrer dans un premier temps sur la zone d'intérêt général du secteur Marie-Favre et a présenté au Conseil général un message d'acquisition de cette parcelle. L'acquisition de cette dernière a été approuvée par le Conseil général le 12 décembre 2017 et la Commune en est propriétaire depuis le 5 février 2019.

En parallèle, compte tenu de l'évolution de la population prévue dans sa planification, elle a mené des réflexions et des premières études quant à la requalification de son centre en vue entre autres de confirmer le maintien en zone d'intérêt général et le bien-fondé de l'acquisition de la parcelle RF 2270 (cf. plan ci-après) qui se situe à côté de l'administration communale, des bâtiments scolaires, des installations sportives et de la chapelle.

Ces premières études ont confirmé le bien-fondé du maintien de cette parcelle dans la zone d'intérêt général, car elle est un maillon essentiel pour le développement futur de

cette zone. Etant liée géographiquement à son secteur, elle forme un tout qui permet un développement adéquat et cohérent de cette zone d'intérêt général

Fort de ces conclusions, le Conseil communal a présenté aux propriétaires de la parcelle RF 2270 une proposition d'acquisition de leur parcelle à laquelle ils n'ont donné aucune suite à ce jour. D'autre part, le Conseil communal a défendu avec conviction et ténacité le maintien de cette parcelle RF 2270 en ZIG dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement local.

Dans sa décision du 13.10.2021 relative à la révision de notre plan d'aménagement local, le Canton a confirmé le maintien de la parcelle RF 2270 en ZIG. Cette décision a fait l'objet de recours et le dossier est en cours de traitement par le Tribunal cantonal. Il est vraisemblable qu'en cas de confirmation par le Tribunal cantonal de ce maintien en ZIG, cette décision soit contestée auprès du Tribunal fédéral.

Les risques procéduraux et administratifs liés à cette zone stratégique ne doivent pas entamer la volonté effective, exprimée de longue date, des autorités communales d'aller de l'avant avec une requalification à terme de son centre de village et permettant de faire face aux défis de notre Commune dans le futur. Le crédit d'étude demandé au Conseil général va dans ce sens.

2. Le projet à son stade actuel

Tenant compte, lors de l'étude d'implantation, de plusieurs besoins identifiés à moyen terme, le projet, à son stade actuel, prévoit l'utilisation de cette parcelle pour un parking souterrain permettant une requalification des espaces en surface ainsi libérés, la mise en place d'une zone de dépose-minute sécurisée pour les enfants des écoles ainsi que, qu'à terme, un agrandissement de la salle de sport et la construction d'un bâtiment à vocation de services publics ayant la capacité d'accueillir une crèche et des places d'accueil extra-scolaire.

Le besoin de repenser le stationnement et la circulation aux abords de l'école primaire d'Avry a récemment été confirmé par l'étude du Plan de mobilité scolaire qui a identifié le parking actuel en surface comme un point dangereux.

3. Crédit d'étude demandé

L'étude se penchera sur le parking et l'aménagement d'une aire de dépose-minute pour en affiner les coûts en vue de présenter au Conseil général une demande de crédit pour sa réalisation. Elle établira également un phasage pour une réalisation par étapes des différents éléments du projet.

L'étude débutera à l'issue de toutes les procédures et pour autant que cette zone soit maintenue entièrement en zone d'intérêt général.

Le crédit demandé de CHF 300'000.- couvre les frais d'honoraires des ingénieurs et architectes pour réaliser cette étude.

4. Finances du projet

Crédit demandé	CHF	300'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	6'000.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	CHF	9'000.-

5. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général :

- de confirmer la volonté politique défendue par le Conseil communal dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement local de maintenir la parcelle RF 2270 dans la zone d'intérêt général du centre de village
- d'accepter le crédit d'étude pour la valorisation de la zone d'intérêt général du centre du village ; ce crédit sera engagé à l'issue de toutes les procédures pour autant que cette zone soit maintenue entièrement en zone d'intérêt général. Ce crédit d'étude de CHF 300'000.- sera financé par un emprunt bancaire. »

Mme Dévaud-Sciboz transmet le message complémentaire suivant :

« Le Conseil communal a mené des réflexions et des premières études quant à la requalification de son centre village. Ces premières études ont confirmé le bien-fondé du maintien du secteur de la zone d'intérêt général sur le périmètre qu'elle occupe actuellement.

Dans les procédures en cours concernant le plan d'aménagement local, le Conseil communal a défendu avec conviction et ténacité le maintien de l'ensemble du périmètre en zone d'intérêt général.

Tenant compte des besoins identifiés à moyen terme, le projet, à son stade actuel, prévoit la réalisation d'un parking souterrain permettant la requalification des espaces en surface ainsi libérés, la mise en place d'une zone de dépose-minute sécurisée pour les enfants des écoles, ainsi qu'à terme un agrandissement de la salle de sport et la construction d'un bâtiment à vocation de services publics.

Le besoin de repenser le stationnement et la circulation aux abords de l'école primaire a récemment été confirmé par l'étude du plan de mobilité scolaire qui a identifié le parking actuel comme un point dangereux.

L'étude débutera à l'issue de toutes les procédures et pour autant que cette zone soit maintenue entièrement en zone d'intérêt général.

Le Conseil communal vous recommande

- de confirmer la volonté politique qu'il a défendue dans le cadre de la révision du PAL
- d'accepter le crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la valorisation de la zone d'intérêt général du centre du village, ce crédit sera engagé à l'issue de toutes les procédures pour autant que cette zone soit maintenue entièrement en zone d'intérêt général. »

Au nom de l'Alliance Centre Droit, M. Julien Vipret tient à exprimer son soutien au Conseil communal dans ses démarches. :

Faire vivre une zone d'intérêt public de manière cohérente avec un projet qui réponde à des besoins réels et actuels lui paraît essentiel ce d'autant plus que depuis un certain nombre d'années, plus d'un citoyen est resté songeur face à ce « maillon essentiel » demeuré au point mort.

En tant que jeune parent, tout comme d'autres membres du Conseil général, M. Julien Vipret constate régulièrement que la question de la sécurité aux abords de l'école primaire est préoccupante. En effet, il n'est pas facile de concilier mobilité douce et voitures quand il s'agit d'amener ou de récupérer ses enfants. Il serait très heureux que la Commune puisse offrir une mobilité plus harmonieuse tout en renforçant la sécurité de l'ensemble des usagers.

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. André von der Weid qui donne lecture du rapport suivant :

« De par sa situation proche de Fribourg et des raccordements aux infrastructures aussi bien ferroviaires que routières, la population de la commune a augmenté ces dernières années. Cet accroissement va se poursuivre très certainement à l'avenir.

Dès lors, les besoins actuels et futurs en infrastructures doivent être planifiés suffisamment tôt par les autorités communales.

Ainsi la parcelle RF 2270 en zone d'intérêt général qui jouxte les terrains des infrastructures scolaires, sportives et de l'administration communale est tout indiquée pour permettre les extensions futures qui seront nécessaires au centre du village.

Compte tenu du fait que ce crédit d'étude ne sera engagé qu'après confirmation que cette parcelle RF 2270 reste en Zone d'Intérêt Général, la Commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 300'000.- financé par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Isabelle-Anne Constantin, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Nicolas Favre, Benoît Macherel, André von der Weid».

3.3 Vote

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'étude pour la valorisation de la zone d'intérêt général du centre village est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. Création de deux postes d'animateurs/trices socioculturel-le-s en contrat à durée indéterminée (CDI)

Mme Alexandra Lovey commente le message suivant qui a été envoyé aux Conseillers généraux :

1. « Introduction

Ainsi que communiqué lors du Conseil général du 25 mai 2022, le Conseil communal d'Avry a mis sur pied dans le courant 2021 un groupe de travail composé de citoyennes et citoyens sur le thème « Animation et Jeunesse » afin d'analyser la réouverture d'un centre d'animation. Afin de soutenir le groupe de travail, une professionnelle spécialisée en travail social, politiques sociales et droits de l'enfant, Madame Aurélie Cavin, a été mandatée grâce à un soutien financier de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) via son Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Les élèves du primaire et du CO ont été invités à compléter un questionnaire afin de connaître leurs souhaits et besoins concernant le futur centre d'animation. Le taux de retour a été très

bon (57% des enfants du primaire et 35% des jeunes du CO) et leurs réponses ont été prises en compte dans le rapport d'évaluation et de planification concernant la réouverture du centre d'animation remis au Conseil communal ce printemps.

Le travail d'analyse réalisé par Madame Cavin (en annexe pour information) souligne la nécessité de réouvrir le centre aussi rapidement que possible. Une ressource à 50% a été estimée pour les horaires d'ouverture le mercredi après-midi de 14 à 19h et le vendredi de 15 à 22h, ainsi que pour le travail de préparation et la coordination.

Après analyse du rapport et discussion, le Conseil communal d'Avry souhaite élargir le champ de vision et envisage l'engagement de deux animateurs/trices socioculturel-le-s (à un taux d'occupation total de 60%) pour animer la vie villageoise dans les différentes couches de la population (jeunes, actifs et aînés) en privilégiant autant que possible les activités intergénérationnelles. Leur première tâche serait de rouvrir, développer et gérer le centre d'animation à l'intention de la jeunesse. L'engagement de deux personnes permettrait de régler les suppléances, les absences potentielles et de gérer l'animation en général dans la commune. De plus, le fait de travailler en tandem permettrait de dynamiser la créativité et l'offre.

2. Les profils souhaités

Selon les conseils de Mme Cavin, la formation de base doit être celle d'animateur/trice socioculturel/le issue d'une haute école spécialisée. Afin de répondre aux objectifs d'animations pour la jeunesse et pour les seniors, soit des publics bien différents, il serait privilégié un tandem complémentaire en termes d'expérience, d'âge et de genre. Cela signifierait, dans l'idéal, une personne avec un bagage en lien avec la jeunesse et l'autre avec les seniors, une personne déjà expérimentée et l'autre peut-être plus fraîchement diplômée, un homme et une femme.

Concernant la répartition des 60% entre les deux animateurs/trices, cela va dépendre des deux profils trouvés (axe jeunesse/axe senior) et de leur capacité d'interchangeabilité. Idéalement, cela serait deux fois 30% mais on peut aussi imaginer 40% (axe jeunesse) et 20% (axe senior), par exemple.

3. Budget et subventions

Selon les informations reçues par l'association REPER, le salaire de référence pour un poste d'animateur/trice est le suivant à 60 %:

Salaire annuel (y.c. 13ème)	Estimation des charges sociales part employeurs ¹⁶	Total des frais de personnel	Frais de fonctionnement du centre	Total estimation des coûts annuels liés au centre
46'326 CHF	6'021 CHF	52'347 CHF	12'000 CHF	64'347 CHF

Pour l'année 2022, le budget pour le centre d'animation s'élevait à CHF 35'000.-, son solde actuel est de CHF 20'106.25.

L'Etat de Fribourg offre des soutiens financiers réguliers dans le cadre d'activités dédiées à la jeunesse et à l'intergénérationnel. Avry serait ainsi dans la ligne du Canton et répondrait certainement aux conditions d'octroi de telles subventions.

4. Echancier

Le besoin de réouverture du centre d'animation devenant urgent, le Conseil communal souhaite mettre au concours ces deux postes immédiatement pour des engagements aussi rapides que possible.

5. Proposition du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter la création de deux postes d'animateurs/trices socioculturel-le-s et de prendre acte que le budget des prochaines années sera augmenté en conséquence. »

4.2 Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Nicolas Favre qui donne lecture du rapport suivant :

« Une concertation, par l'intermédiaire d'un groupe de travail formé à cet effet, avec la population et une professionnelle spécialisée en travail social, a fait ressortir certains besoins et attentes dans le domaine social et culturel.

Au vu de cette étude, la Commission financière estime que la proposition du Conseil Communal est bien adaptée aux conclusions qui en ressortent. L'accent sera mis non seulement sur l'animation de la jeunesse mais également en privilégiant autant que possible les activités intergénérationnelles.

Après avoir analysé les conséquences financières qui en découleront, la Commission financière vous recommande d'accepter la proposition de créer 2 postes d'animateurs/trices sociaux-culturels représentant au total un emploi à 60%.

Au nom de la commission financière : Isabelle-Anne Constantin, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Nicolas Favre, Benoît Macherel, André von der Weid».

4.3 Vote

La parole n'étant plus demandée, la création de deux postes d'animateurs/trices socioculturel-le-s en contrat à durée indéterminée est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

5. Information du Conseil communal

M. Michel Moret effectue un point de situation concernant la zone Avry-Centre :

Depuis la dernière information au Conseil général, le Conseil communal a fait un point de situation qu'il a publié dans l'édition d'AvryZoom de septembre 2022 à l'intention de l'ensemble de la population villageoise.

Depuis lors, il n'y a malheureusement toujours rien de nouveau en ce qui concerne les dossiers du PAL et de la halte CFF Avry-Matran qui restent en attente de décision de la part des tribunaux.

Pour rappel, les changements intervenus depuis la dernière information au Conseil général sont les suivants :

- Le Tribunal fédéral a rejeté le recours des opposants et confirmé la décision du Tribunal cantonal concernant la portion de TransAgglo qui passe dans la zone d'Avry-Centre.

Cette procédure ayant épuisé toutes les possibilités de recours, la voie est désormais dégagée pour la réalisation future de ce tronçon. Mais celui-ci doit être réalisé pour des raisons pratiques en même temps que la halte CFF qui reste bloquée par un recours au Tribunal administratif fédéral. De plus, ce tronçon dépend également de la réalisation du tronçon reliant Villars-sur-Glâne à Avry qui doit encore être mis à l'enquête, tout comme le tronçon reliant le cycle d'orientation à Rosé. En ce qui concerne ce dernier tronçon, la Commune a pu acquérir la parcelle appartenant à la famille Favre, ce qui permettra de mettre à l'enquête la variante la moins chère et la moins impactante au niveau du paysage comme cela était mentionné dans le message au Conseil général lors de la demande de crédit qui a été approuvée.

- Migros Neuchâtel-Fribourg a décidé de remettre en état les terrains se situant sur la commune de Matran et a démarré les travaux à la fin août. En effet, malgré l'incertitude juridique actuelle dans cette zone, il est à ce stade fort probable que la halte CFF Avry-Matran puisse entrer en service avant que la construction du centre commercial puisse débuter, ce qui condamnera l'accès initialement prévu pour la construction du futur centre commercial qui pour rappel aurait dû être réalisé avant la mise en service de la nouvelle halte.

Le Conseil communal profite de ce point de situation pour informer le Conseil général sur le dossier du chauffage à distance du Groupe E depuis la SAIDEF qui avait démarré en lien avec le projet du nouvel Avry-Centre. Malgré les incertitudes juridiques concernant la zone Avry-Centre en elle-même, ce dossier continue d'aller de l'avant à son rythme. Le Groupe E a obtenu tous les permis de construire depuis la SAIDEF jusqu'à l'entrée d'Avry du côté du cycle d'orientation de Sarine-Ouest. Les travaux commenceront en principe à partir de 2024 en même temps que les travaux de réfection de la jonction autoroutière à Matran. Ils continueront ensuite de Matran jusqu'à Avry. Sur le territoire de la commune d'Avry, le chauffage à distance suivra les chemins de mobilité douce prévus (TransAgglo, Cheiry et Fontanettes) jusqu'aux bâtiments communaux. Les travaux seront mis à l'enquête et réalisés en même temps que ces chemins de mobilité douce. D'ici là, les bâtiments communaux resteront, sauf imprévus ou nécessités urgentes, chauffés avec les mêmes énergies qu'actuellement.

Mme Dévaud-Sciboz transmet une information concernant les économies d'énergie. Les années se suivent et se ressemblent au nombre de défis à relever. Après la gestion de la crise sanitaire, nous voilà dans un monde préoccupé par la crise énergétique.

Le Conseil communal n'a pas attendu cette situation préoccupante pour s'intéresser aux économies d'énergies. Il répond depuis quelques années aux recommandations de la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Ainsi l'éclairage public, dont l'assainissement a débuté il y a 10 ans, est programmé de manière économe en énergie. Les luminaires ne sont jamais allumés à 100%. Lorsqu'ils s'allument ils sont programmés à 80% de leur potentiel, et durant une période de 6h durant la nuit ils sont abaissés pour une utilisation de 20 % de leur potentiel sur les routes communales et avec 50% de leur potentiel sur les routes cantonales. Avec ces abaissés, notre éclairage public respecte les normes en vigueur. Notre réseau communal est construit en tronçons linéaires, il n'est donc pas possible de maintenir un éclairage sur les passages piétons et d'éteindre le reste de la rue. Pour cette raison, le Conseil communal n'entend pas procéder à une extinction complète de l'éclairage public.

Pour ce qui est des bâtiments, dans le cadre de Cité de l'énergie, la Commune a le soutien d'un ingénieur spécialisé en optimisation des bâtiments. Le Conseil communal suit les

directives en abaissant la cible de température intérieure lorsque les locaux sont inutilisés, et rend attentif les utilisateurs à l'aération des locaux de manière brève uniquement. Les radiateurs ont été équipés de vannes thermostatiques bloquées. Actuellement la pratique qui consiste à éteindre complètement les ordinateurs, imprimantes et autres matériels électroniques est déjà pratiquée au sein de l'administration communale.

Pour ce qui est de l'utilisation décorative, le Conseil communal a décidé de renoncer aux décorations de Noël lumineuses et l'éclairage externe de la Chapelle sera éteint.

Au niveau cantonal, un organe de conduite s'est mis en place au mois de septembre 2022.

Mme Dévaud-Sciboz poursuit avec une information sur les travaux prévus à la route des Fontanettes. Ceux-ci sont reportés en 2023. Le permis de construire pour la mise en séparatif n'a pas encore été délivré.

Divers

M. le Président revient sur le sondage que souhaite effectuer Tamedia auprès des Conseillers généraux. Au sein du Bureau du Conseil général, il a été décidé que ceux qui souhaitent participer à ce sondage s'annoncent auprès de Mme Maillard qui transmettra les adresses.

M. Jean-Philippe Holzer intervient au sujet des mises à l'enquête pour les installations solaires, la Commune est sensée suivre les directives cantonales concernant les mises à l'enquête restreintes. Il rappelle l'article 85 al.1 let.f du règlement de la LATEC :

« Les projets d'installations solaires soumis à une demande de permis de construire **doivent** suivre la procédure simplifiée ».

Il estime que la Commune ne peut pas obliger les particuliers à passer par la Feuille Officielle, ce qui occasionne retards et frais supplémentaires. Il suggère que cela soit rappelé aux concitoyens dans le prochain prochain Avryzoom ainsi que sur le site de la commune avec un rappel des initiatives lancées dernièrement par le Service de l'Energie du Canton (subventions pour les bornes électriques et programme bâtiment.)

M. Christian Hofmann relève que cela dépend de la zone. M. Moret rajoute que, pour la zone archéologique par exemple, l'enquête ordinaire est obligatoire. M. Moret précise qu'en principe, pour les panneaux photovoltaïques, il n'y a même pas d'enquête.

M. Jean-Philippe Holzer relaye une préoccupation grandissante chez les habitants de la rue Champ-Thomas à Corjolens. La route de quartier de Champ-Thomas est en forte pente et débouche sur la route communale reliant Corjolens à Onnens où la vitesse est actuellement limitée à 30km/h, vitesse plus ou moins respectée ; à cette jonction, la visibilité est déjà très restreinte d'une part à cause de la pente et d'autre part à cause des bâtiments situés de chaque côté ; plusieurs accidents ont déjà eu lieu. Au nom des habitants, il demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un double miroir routier afin de garantir la sécurité des usagers.

M. Peter Gamboni fait remarquer que le secteur archéologique n'exige pas une enquête ordinaire, mais le service des biens culturels oui.

M. le Président tient à remercier chacun pour sa participation ainsi que Mme Maillard pour son travail et clôt la séance à 20h20.

Le Président :



La Secrétaire :

